

# MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

## REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques : Pr. Patrice REIS et Pr. Gustavo CERQUEIRA

### I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :

**Article 1 :** Le programme d'enseignement du Master 1 droit des affaires se déroule en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

**Article 1.1 : Le programme du semestre 1 est composé par l'étudiant de la manière qui suit :**

**Article 1.1.1 :** L'étudiant choisit deux enseignements fondamentaux parmi les enseignements suivants :

Enseignements fondamentaux 1	CM	TD
UE Droit économique	30h	15h
UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h	15h
UE Droit des assurances	30h	15h
UE Droit bancaire	30h	15h
UE Droit international privé	30h	15h

**Article 1.1.2 :** L'étudiant choisit quatre enseignements dans l'UE « enseignement de spécialisation 1 ».

Le choix porte, d'abord, sur deux enseignements appartenant à l'enseignement fondamental (art. 1.1.1), parmi ceux non retenus par l'étudiant en travaux dirigés, à savoir :

Enseignements de spécialisation 1	CM
Droit économique	30h
Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h
Droit des assurances	30h
Droit bancaire	30h
Droit international privé	30h

Et, ensuite, sur deux enseignements de spécialisation parmi les enseignements suivants :

Enseignements de spécialisation 1	CM
Contrats spéciaux et technique contractuelle	30h
Droit du numérique et des données	20h
Droit comptable	20h
Procédure civile et des affaires 1	30h
Mineure DS4H	Information indisponible

**Article 1.1.3 :** L'étudiant suit l'enseignement en anglais :

Projet Professionnel et Recherche	CM	TD
Anglais 1		15h

Et choisit l'un des enseignements suivants :

Ateliers pratiques du droit des affaires	20h	
Projet DS4H S1		Information indisponible

**Article 1.1.4 :** L'étudiant peut choisir une UE supplémentaire en vue d'obtenir un certificat d'excellence, parmi les enseignements non choisis en enseignement fondamental et de spécialisation :

Certificat d'excellence	CM	TD
<b>UE Procédure civile et des affaires 1</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit économique</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques</b>	<b>40h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit des assurances</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit bancaire</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit international privé</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>

**Article 1.2 : Le programme du semestre 2 est composé par l'étudiant de la manière qui suit :**

**Article 1.2.1 :** L'étudiant choisit deux enseignements fondamentaux parmi les enseignements suivants :

Enseignements fondamentaux 2	CM	TD
<b>UE Restructuration des entreprises en difficulté</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit de la consommation et de la distribution</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit de l'environnement</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit social de l'entreprise</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Propriété industrielle</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>

**Article 1.2.2 :** L'étudiant choisit quatre enseignements dans l'UE « enseignement de spécialisation 2 ».

Le choix porte, d'abord, sur deux enseignements appartenant à l'enseignement fondamental (art. 1.2.1), parmi ceux non retenus par l'étudiant en travaux dirigés, à savoir :

Enseignements de spécialisation 2	CM
Restructuration des entreprises en difficulté	30h
Droit de la consommation et de la distribution	30h
Droit de l'environnement	30h
Droit social de l'entreprise	30h
Propriété industrielle	30h

Et, ensuite, sur deux enseignements de spécialisation parmi les enseignements suivants :

Enseignements de spécialisation 2	
Droit du commerce international	30h
Droit financier	30h
Fiscalité des entreprises	30h
Procédure civile et des affaires 1	30h
Mineure DS4H	Information indisponible

**Article 1.2.3 :** L'étudiant suit l'enseignement en anglais :

Projet Professionnel et Recherche	CM	TD
Anglais 2		15h

Et choisit l'un des enseignements suivants :

Techniques oratoires	20h	
Intelligence artificielle (EFELIA)	20h	

**Article 1.2.4 :** L'étudiant peut choisir une UE supplémentaire en vue d'obtenir un certificat d'excellence, parmi les enseignements non choisis en enseignement fondamental et de spécialisation :

Certificat d'excellence	CM	TD
<b>UE Restructuration des entreprises en difficulté</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit de la consommation et de la distribution</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit de l'environnement</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Droit social de l'entreprise</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Propriété industrielle</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>
<b>UE Procédure civile et des affaires 2</b>	<b>30h</b>	<b>15h</b>

**Article 2 :** Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé en dehors de cette campagne.

**Article 3 :** Un **certificat d'excellence** est délivré à tout étudiant qui réalise 3 TD par semestre (au lieu des 2 obligatoires), afin de récompenser son investissement. Sauf circonstances extraordinaires, il est interdit d'abandonner le certificat d'excellence en cours d'année universitaire.

**Article 4 :** L'étudiant est tenu à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance, qu'ils soient magistraux ou de travaux dirigés. L'étudiant peut demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

## II. Contrôle des connaissances

**Le contrôle des connaissances du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :**

**Article 4 :** Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

**Article 5 :** Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

**Article 6 :** L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

**Article 7 :** Il n'y a pas de note éliminatoire.

**Article 8 :** Vu les dispositions de l'[article 4](#).

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

**Article 9 :** L'étudiant peut bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

**Article 10 :** Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

**Article 11 :** Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

**Article 12 :** Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

**Article 13 :** L'admission dans le master 1 droit des affaires n'entraîne pas l'accès de plein droit au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

## SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
<b>BLOC FONDAMENTAUX 1</b>										
<b>UE DROIT BANCAIRE</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H	
<b>UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H	
<b>UE DROIT DES ASSURANCES</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H	
<b>UE DROIT ECONOMIQUE</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H	
<b>UE DROIT INTERNATIONAL PRIVE</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H	
<b>UE SPECIALISATION</b>	6	4	Oui	Oui						
Droit économique - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H	
Droit de la Concurrence et Régul. des plateformes num. - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL		
Droit des assurances - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL		
Droit bancaire - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H	
Droit international privé - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL		
Procédure civile 2 - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H	
Contrats spéciaux et techniques contractuelle		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H	
Droit du numérique et des données		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H	
Droit comptable		1	Non	Oui	CT			Écrit	2H	
MINEURE DS4H S1		1	Non	Oui		Informations disponibles : <a href="https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1">https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1</a>				
<b>UE PPR</b>	12	2	Oui	Oui						
Anglais		1	Non	Oui	CCI			2	Oral	
Atelier pratique du droit des affaires		1	Non	Oui	CT			Ecrit	1H	
Projet DS4H S1		1	Non	Oui	CCI			2		
<b>UE CERTIFICAT D'EXCELLENCE</b>		3	Oui	Oui						
Toute matière choisie CM+TD		1	Non	Oui	CC&CT	50%	2	Écrit	3H	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

## SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Nbre d'évaluation minimum	Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC
<b>BLOC FONDAMENTAUX 2</b>									
<b>UE RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
<b>UE DROIT DE LA CONSOMMATION ET DE LA DISTRIBUTION</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
<b>UE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
<b>UE DROIT SOCIAL DE L'ENTREPRISE</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
<b>UE PROPRIETE INDUSTRIELLE</b>	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
<b>UE SPECIALISATION</b>	6	4	Oui	Oui					
Restructuration des entreprises en difficulté - sans TD		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit de la consommation et de la distribution - sans TD		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit de l'environnement - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit social de l'entreprise - Sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Procédure civile et des affaires 2 - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit du commerce international		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
Droit Financier		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
Fiscalité des entreprises		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Propriété industrielle		1	Non	Oui	CT			Ecrit	1H
Mineure DS4H S2		1	Non	Oui	Informations disponibles : <a href="https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1">https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1</a>				
<b>UE PPR</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Anglais		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Techniques oratoires		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Projet DS4H S2		1	Non	Oui	CCI		2		
Intelligence artificielle (EFELIA)		1	Non	Oui	CCI		2		
<b>UE CERTIFICAT D'EXCELLENCE</b>	<b>3</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Toute matière choisie CM+TD		1	Non	Oui	CC&CT	50%	2	Écrit	3H

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté